

ESPAGNE: QUELLES PERSPECTIVES POUR L'ANARCHO-SYNDICALISME?...

... entre accord d'unité d'action, éclatement cénétiste et nouvelle internationale...

Plusieurs médias, dont *Le Monde Libertaire*, se sont fait l'écho d'un accord d'unité d'action passé le 10 avril 2023 entre trois organisations anarcho-syndicalistes espagnoles: la C.N.T., la C.G.T. et *Solidaridad Obrera* (1). On peut penser, et s'en réjouir, que cet accord pourrait être un prélude à une éventuelle réunification...

Évidemment, pour nous, cela fait écho à la situation française où 3 (voire 4) (2) C.N.T. coexistent, et où, face à l'incompréhension de cet éclatement, nombre d'entre nous souhaiteraient une réunification.

Mais ce n'est, encore une fois, pas si simple...

En Espagne, cet accord a été rendu possible par le rapprochement du siège confédéral de la C.N.T. avec les deux autres organisations, suite à un nouvel éclatement.

Même si les termes ne sont pas satisfaisants, on pourrait dire qu'il existe désormais... deux C.N.T. en Espagne, l'une «historique», fidèle à l'A.I.T., et une autre adhérant à la nouvelle internationale créée en 2018, la *Confédération International du Travail* (3), la C.N.T.-C.I.T. Pis encore, tout cela se déroule sur fond d'actions judiciaires, la C.N.T.-C.I.T. portant plainte contre la C.N.T.-A.I.T. pour «*usurpation de sigle (C.N.T.) et atteinte à l'image publique*». Elle réclame 900.000 € de dommages et d'intérêt.

Selon Wikipédia, la C.I.T. se serait créée suite à l'exclusion par l'A.I.T., en 2016, de syndicats historiques, et regroupe aujourd'hui: C.N.T. (Espagne), U.S.I. (Italie), F.A.U. (Allemagne), E.S.E. (Grèce), I.P. (Pologne), F.O.R.A. (Argentine) et I.W.W. (USA/Canada/ Royaume-Uni) (4).

Comme dans ce genre de situations, il est difficile de comprendre les tenants et aboutissants, et le rôle du *Monde libertaire* n'est certainement pas de prendre parti pour l'un ou l'autre des syndicats ou Internationales.

Il est néanmoins intéressant d'en comprendre davantage, d'obtenir une information plus précise sur le sujet (5).

Nous avons donc demandé aux trois C.N.T. françaises de nous donner leur vision des choses, à partir des quatre mêmes questions.

(1) <https://www.infolibertaire.net/cgt-cnt-et-solidaridad-obrera-accord-pour-lunite-daction-un-pas-historique-pour-lanarcho-syndicalisme/?hilit=cnt> (*)

(*) Le texte de cet accord figure immédiatement après cette introduction du *Monde libertaire*. (Note A.M.).

(2) On trouve, en effet, un autre site internet consacré à la C.N.T.-A.I.T.: <https://www.cnt-ait.fr/> dont les syndicats sont regroupés sur 3 régions: Aquitaine, Centre et Rhône-Alpes-Méditerranée.

(3) I.C.L.-C.I.T.: *International Confederation of Labour - Confédération Internationale du Travail*. <https://www.iclit.org/>

(4) 5 autres organisations ont le statut d'observateurs, dont la C.N.T.-f. L'A.I.T., quant à elle, regroupe les organisations des pays suivants: Royaume-Uni (SolFed), Australie (A.S.F.), Autriche (W.A.W.), Bangladesh (B.A.S.F.), Brésil (C.O.B.), Colombie (U.L.E.T.), Espagne (C.N.T.), France (C.N.T.), Indonésie (P.P.A.S.), Norvège (N.S.F.), Pologne (Z.S.P.-M.S.P.), Russie (K.R.A.S.-M.A.T.), Serbie (A.S.I.-M.U.R.), Slovaquie (P.A.) et Suède (O.L.S.) + 4 organisations amies en Bulgarie, Chili, Inde et USA.

(5) <https://www.infolibertaire.net/la-cnt-ait-espagnole-contre-vents-et-marees/?hilit=cnt> (**).

(**) Ce texte figure immédiatement après le texte visé à la note (1)(*). (Note A.M.).

C.G.T., C.N.T. et *Solidaridad Obrera*: Accord pour l'unité d'action. Un pas historique pour l'anarcho-syndicalisme (1) (*).

Le 10 avril, dans les locaux de la *Fondation Anselmo Lorenzo* à Madrid, les trois forces anarcho-syndicalistes de notre pays ont présenté conjointement un document commun qui appelle à la confluence et à l'unité d'action du syndicalisme militant.

Trente ans après la scission de l'anarcho-syndicalisme historique, les trois principales organisations espagnoles, la *Confédération générale du travail* (C.G.T.), la *Confédération nationale du travail* (C.N.T.) et la *Confédération syndicale Solidaridad Obrera* (*Solidarité ouvrière*) ont présenté un document commun intitulé «*À la classe ouvrière. Pour la mobilisation et la convergence*». Maribel Ramírez, secrétaire à l'action syndicale de la C.G.T., Antonio Díaz, secrétaire général de la C.N.T. et José Luis Carretero, secrétaire général de *Solidaridad Obrera*, ont assisté à la présentation du document au public. L'événement s'est déroulé au siège de l'historique *Fondation Anselmo Lorenzo*, liée à la C.N.T., qui conserve les principales archives du mouvement libertaire dans notre pays.

Dans une atmosphère de camaraderie et de bonnes intentions, les trois porte-parole ont exprimé l'importance de l'accord conclu. Antonio Díaz, de la C.N.T., a déclaré que l'objectif de la confluence était de «*promouvoir la lutte de la classe ouvrière*». Pour sa part, Maribel Ramírez, de la C.G.T., a déclaré qu'«*il est de notre responsabilité à tous de commencer à nous rassembler et à mener une lutte commune face aux agressions du capital et de l'État*». Dans ce sens, José Luis Carretero, de *Solidarité ouvrière*, a déclaré que l'unité d'action proposée dans le document intervient à un moment où nous nous trouvons à un «*carrefour historique*» et a ajouté que les trois organisations partagent un «*passé commun*» et que ce qui est proposé est «*un accord pour le présent, pour construire un avenir*».

Après les félicitations partagées et les déclarations d'intention, l'événement a développé les points mentionnés dans le communiqué, en commençant par la demande de pensions publiques décentes. Antonio Díaz a déclaré qu'il était nécessaire de «*promouvoir l'idée que c'est nous, les travailleurs, qui devons nous battre pour les pensions*», et pas seulement les retraités. Maribel Ramírez a ajouté qu'il fallait essayer d'impliquer les jeunes dans cette lutte, et José Luis Carretero a donné comme exemple de lutte ce qui se passe actuellement en France avec les luttes pour l'âge de la retraite. Dans la continuité de l'élaboration du document, la lutte syndicale contre l'écart salarial, la revendication du féminisme et la défense des services publics ont également été abordées.

Les trois représentants anarcho-syndicalistes ont également partagé l'idée du syndicat comme «*nouvelles institutions des biens communs*», selon les mots de José Luis Carretero, représentant une classe ouvrière diverse, avec «*une multiplicité de sujets*», ce qui concerne les travailleurs dans les entreprises stratégiques, mais aussi dans les petites entreprises, les emplois précaires et les travailleurs indépendants. Depuis la table, ils ont également mis en évidence les «*différences organisationnelles*» entre les trois forces syndicales, mais comme l'a exprimé Maribel Ramirez, «*elles sont unies dans le même but*», ajoutant sur le ton de la plaisanterie qu'il fallait remercier «*le capital et l'État*» d'avoir favorisé, par son action contre les intérêts de la classe ouvrière, «*l'assise des trois organisations à la même table*».

Les trois organisations anarcho-syndicalistes ont également exprimé leur inquiétude face à la guerre en Ukraine, dont les principales victimes sont, selon elles, la classe ouvrière. Antonio Díaz a souligné que l'«*anti-guerre*» est une caractéristique de l'anarcho-syndicalisme. José Luis Carretero a souligné que c'est précisément la guerre qui réduit les libertés publiques, produit des dérives autoritaires et renforce des lois telles que la *loi du bâillon* qui, dans notre pays, a conduit des personnes à être «*en prison pour avoir écrit un tweet*». Dans ce sens, le représentant de *Solidarité ouvrière* a signalé que les syndicats présents devraient être «*des boucliers pour la défense des droits qui ont été conquis*».

C'est précisément dans cette logique de confluence, de soutien mutuel et de solidarité de classe que la situation des compagnons de la C.N.T. réprimés dans l'entreprise *Suiza* de Gijón a été très présente tout au long de l'événement. Maribel Ramírez l'a exprimé avec clarté et force: «*S'ils touchent l'un d'entre nous, ils nous touchent tous*». L'événement s'est terminé par diverses interventions du public, qui s'est félicité de l'accord et a encouragé le fait qu'il ne s'agit que d'un premier pas vers des initiatives conjointes qui vont de pair non pas seulement avec la lutte syndicale, mais aussi avec des rencontres sociales dans les villes, les quartiers et les communes. Précisément, pour Miguel Fadrique, secrétaire général de la C.G.T., «*l'exercice de responsabilité que les trois organisations sont en train de réaliser doit aller au-delà d'un communiqué et d'une conférence de presse. Cette responsabilité doit nous amener à construire une alternative syndicale et sociale sérieuse, un espace qui travaille ensemble au quotidien et dans lequel se retrouve la majorité de la classe ouvrière. Au-dessus des sigles, il y a la défense de droits du travail et de droits sociaux de plus en plus dégradés; et face à cela, seule l'unité de la classe ouvrière pourra inverser cette situation*».

La C.N.T.-A.I.T. espagnole, contre vents et marées (5) (**)

Nos compañeras et compañeros de la C.N.T.-A.I.T. espagnole sont de nouveau victime d'une manœuvre du pouvoir pour essayer d'éradiquer de la péninsule ibérique l'anarcho-syndicalisme en pratique. Depuis la mort de Franco, rien n'aura été épargné aux militants anarcho-syndicalistes: la répression brutale (assassinats de , les montages policiers (*le cas Scala*), les infiltrations policières (Enric Marcos), l'appui de la C.I.A. aux tendances réformistes (*cf. les wikileaks*), ...

Les coups les plus durs assenés à la C.N.T. espagnole ont été les multiples scissions qui avaient toutes comme objectif d'intégrer l'anarcho-syndicalisme dans les institutions, d'en domestiquer l'esprit insoumis et rebelle, et de ranger l'anarcho-syndicalisme au rayon des souvenirs historiques que l'on sort de l'étagère poussiéreuse le temps d'une commémoration annuelle nostalgique, comme les religieux sortent les reliques lors de *Semaine sainte*, mais sans réelle prise sur le présent et la réalité.

La C.N.T. espagnole s'est de nouveau déchiré il y a maintenant 5 ans entre deux tendances:

L'une – la C.N.T.-C.I.T. – est favorable à une révision de l'anarcho-syndicalisme, pour l'orienter vers une structure de service – notamment de services juridiques. Disposant d'avocats tirant leur rémunération des cas qui plaident pour la C.I.T. devant les prudhommes espagnols, ils sont moins disposés à l'action directe et plus à la médiation via les tribunaux. Les avocats ayant besoin d'un volant minimum d'affaires à traiter pour pouvoir en vivre, ils ont besoin de chercher à étendre leur clientèle, c'est-à-dire les adhérents syndicaux, au mépris de l'éthique et du positionnement politique radical. Cela les amène notamment à se rapprocher de la gauche républicaine espagnole, pour augmenter leur surface de visibilité et ainsi leur chance de toucher de nouveaux clients. L'action directe est délaissée, car elle donne une mauvaise image de l'organisation. La C.N.T.-C.I.T. est vue uniquement comme un instrument juridique au service d'intérêts particuliers.

L'autre, la C.N.T.-A.I.T., reste sur la position anarcho-syndicaliste de l'action directe, dans un fonctionnement assembléiste et horizontal. S'il lui arrive aussi parfois d'appuyer des travailleurs devant les tribunaux pour faire valoir leurs droits, elle n'en fait pas son alpha et oméga, et ne recourt à cette solution qu'en dernière extrémité, quand l'action directe se révèle impossible. Mais elle ne fait pas un principe du fait que l'action directe ne soit jamais possible et qu'il faille systématiquement passer par les tribunaux en première intention et que les actions de mobilisation/visibilité ne seraient que des points d'appuis aux procédures juridiques.

Néanmoins, malgré la pression idéologique de tous ceux qui disent qu'il faut être raisonnable et réaliste, qu'il faut abandonner toute ambition révolutionnaire pour se contenter de petits accommodements avec le système dans le cadre de ses lois et des ses institutions, qu'il faut substituer un syndicalisme révolutionnaire à l'anarcho-syndicalisme, les compagnons de la C.N.T.-A.I.T. espagnole continuent de porter haut et fort les principes, tactiques et finalités de l'anarcho-syndicalisme, contre vents et marés.

Que les compañeras et compañeros soient assurés de l'entière solidarité de leur section sœur d'outre Pyrénées, la C.N.T.-A.I.T. en France.

14 avril 2023 - (*par CNT-AIT*).

Pour comprendre la situation qui déchire l'anarcho-syndicalisme espagnol, entre une tendance «juridique» (la C.N.T.-C.I.T., qui a cessé l'action directe au profit des actions judiciaires et que nul militant qui s'intéresse à la situation espagnole ne peut prétendre méconnaître un extrait d'un courrier de la C.N.T.-A.I.T. espagnole qui explique les détails:

RAPPORT SUR LES POURSUITES JUDICIAIRES INTRODUITES PAR LA «C.N.T.»-C.I.T. CONTRE LA C.N.T.-A.I.T.

Nous tenions à signaler que la C.N.T.-C.I.T. a de nouveau intenté une action en justice contre la C.N.T.-A.I.T. pour soit disant «*violation de ses droits fondamentaux*».

De nouveau ils ont déposé plainte contre nous et nous poursuivent pénalement. Déjà il y a 3 ans ils avaient poursuivi 7 syndicats de la C.N.T.-A.I.T., mais ces poursuites avaient été annulées car les tribunaux provinciaux où elles avaient été déposées se sont déclarées incompétentes pour juger cette procédure, faisant valoir que ce problème n'était pas un événement isolé, mais plutôt que toutes les revendications incluaient le même problème réparti sur plusieurs provinces et communautés autonomes, et que pour cette raison, la C.N.T.-C.I.T. devait s'adresser à un tribunal national.

Aujourd'hui donc, 3 ans plus tard, la C.N.T.-C.I.T. nous poursuit à nouveau en déposant ses revendications devant une juridiction nationale, mais cette fois-ci elle a poursuivi 18 syndicats sur les 27 qui composent la C.N.T.-A.I.T. Ce tribunal s'est déjà déclaré incompétent dans plusieurs des demandes, ce qui laisse penser que, petit à petit, des lettres arriveront au reste des syndicats annulant ces procédures.

Le tribunal a fait valoir que puisque chaque syndicat a une entité juridique indépendante et qu'il s'agit de syndicats locaux ou provinciaux, ces demandes doivent être portées devant les tribunaux provinciaux.

Nous sommes actuellement dans cette situation, les deux juridictions se sont déclarées incompétentes pour juger cette procédure, nous ne savons pas ce que la C.N.T.-C.I.T. va faire maintenant, elle pourrait retenter devant les juridictions provinciales en utilisant la dernière décisions au niveau national, ils pourraient chercher un autre tribunal national où ils pourraient intenter des poursuites, ou ils pourraient attendre que la C.N.T.-A.I.T. soit légalement déclarée et commencer les actions en justice à ce moment-là. Pour le moment, nous attendons son prochain coup.

Son argument principal est basé sur le fait que la loi organique sur la liberté syndicale établit que la dénomination d'une organisation syndicale ne peut pas coïncider ou prêter à confusion avec une autre légalement enregistrée, ce même point indique également que la protection concernant la dénomination s'étend aux initiales utilisées comme acronyme pour nommer le syndicat.

Dès lors, leur demande vise à ne pas utiliser le sigle C.N.T. ou le nom complet de la *Confédération nationale du travail*. A cette demande, ils ajoutent également qu'ils ont déposés (auprès de l'autorité de la *Propriété intellectuelle*) les logos C.N.T., avec leur typographie et leurs couleurs, à titre de marque commerciale et c'est pourquoi nos syndicats ne peuvent pas les utiliser.

En plus de nous poursuivre pour utilisation abusive du nom et des sigles et utilisation abusive des logos C.N.T. afin que nous renoncions à leur utilisation, la C.N.T.-C.I.T. réclame 50.000 € de dommages et intérêts à chacun des 18 syndicats défendeurs. Au total ce serait 900.000 € que la C.N.T.-C.I.T. réclame à la C.N.T.-A.I.T.

Ce montant est demandé à titre de compensation pour plusieurs raisons:

- La première est qu'ils disent que le fait qu'il y ait des syndicats locaux qui utilisent le nom C.N.T. empêche leur croissance en tant que syndicat, vu qu'ils ne peuvent pas s'implanter dans ces municipalités.

- Parce qu'ils disent que la C.N.T.-A.I.T. a porté atteinte à son image publique en tant que syndicat en écrivant des articles les insultant et les critiquant. Les qualifiant de syndicat jaune, traîtres aux idées anarcho-syndicalistes, etc...

- Parce qu'on utilise le nom de la C.N.T. pour les priver d'affiliation et donc de cotisations, créant la confusion dans la classe ouvrière et affiliant des personnes qui, voulant adhérer à la C.N.T.-C.I.T., commettent une erreur et adhèrent à la C.N.T.-A.I.T.

C.N.T.-A.I.T. Espagne, 24 novembre 2020.

Avant de parler de la situation espagnole, pouvez-vous nous expliquer la situation française avec trois C.N.T.?

C.N.T.-A.I.T.: la scission originale entre C.N.T.-A.I.T. et C.N.T.-f. remonte à 1993, la scission entre C.N.T.-f. et C.N.T.-S.O. date, elle, de 2012 mais elle a en gros les mêmes causes (et les mêmes acteurs côté C.N.T.-S.O.) que celle de 1993. Ce qui montre au passage que le problème de 1993 n'était pas le «sectarisme dogmatique» supposé de la C.N.T.-A.I.T...

La scission de 1993 portait sur deux questions essentiellement, et les réponses que chaque partie y apportait:

- une question de stratégie: des révolutionnaires peuvent-ils participer ou pas au système de gestion qu'ils entendent détruire - en participant aux élections professionnelles et aux instances représentatives?

- et une question politique, dont finalement découle la première question: quelle est l'identité politique de la C.N.T.? La C.N.T. est-elle une organisation anarchiste, c'est-à-dire dont la finalité est l'Anarchie?

Ces groupes ont en commun d'avoir abandonné toute perspective révolutionnaire. Ils sont persuadés que, pour «attirer du monde», il faut s'intégrer dans le cadre du droit du travail. Ce que Pierre Bance et

Étienne Deschamps (les promoteurs des scissions des C.N.T. françaises en 1993 puis 2012) qui prônaient «*la subversion du droit*» ont théorisé dans les années 1980 dans leur texte «*nous sommes syndicalistes révolutionnaires*». Mais, déjà à l'époque, ce projet était dépassé! Ce «*possibilisme*» est vieux comme le mouvement ouvrier, et il a toujours fini de la même façon: pour les plus malins, l'intégration dans le système qu'on prétendait combattre (pensons à Jouhaux, secrétaire de la C.G.T. d'avant «14» qui se disait anar. Depuis la liste de ceux qui ont suivi son chemin de pantoufage dans les appareils syndicaux est longue), pour les autres, l'épuisement voir l'écœurement. La plupart des syndicalistes sincères qui étaient dans la C.N.T.-f. et S.O. ont d'ailleurs rejoint depuis longtemps la C.G.T. ou S.U.D. car, quitte à faire du syndicalisme «*radical réformiste*», autant être là où tu es le plus efficace!

En fait c'est surtout vu depuis le microcosme militant occidental et le prisme des réseaux sociaux. Car ce modèle de développement organisationnel qui se base essentiellement sur le «*droit du travail*» n'est pertinent que dans les pays où un tel droit existe. C'est un modèle de pays «*riche*». Et d'ailleurs, même dans ces pays, il n'est pas appelé à un grand avenir vu les mutations du travail vers l'«*uberisation*» croissante et la disparition du droit du travail qui l'accompagne.

L'A.I.T. a choisi une autre voie: nous ne défendons pas les droits des travailleurs, nous défendons leur dignité. C'est radicalement différent. Et c'est universel. C'est ce qui explique qu'aujourd'hui l'A.I.T. se développe dans les pays du Sud où n'existe pas de droit du travail, et particulièrement en Asie du Sud Est où, pour la première fois, il y a des groupes explicitement anarcho-syndicalistes qui se constituent et agissent, en Indonésie, au Pakistan et récemment encore au Myanmar (Birmanie) par exemple.

Pour notre part, en 25 ans, nous avons essayé d'autres pistes, participé à des mouvements hors des cadres préconçus du militantisme classique: les conseils d'employés, des Assemblées autonomes de travailleurs, les assemblées populaires lors du C.P.E. ou des ronds-points pendant les *Gilets-jaunes*, des occupations sauvages d'usine (Molex, Newell, Louisiane Mobile Home), les premières Z.A.D. (Vingrau, Sivens). Nous ne prétendons pas détenir la vérité mais nous demandons le droit à l'expérimentation - et donc à l'erreur - et toujours dans un esprit de recherche de cohérence idéologique et de refus au maximum du compromis.

C.N.T.-f.: comme beaucoup d'organisations révolutionnaires et politiques voire partisans, la C.N.T. en France n'a pas échappé aux scissions. En 2012, la scission d'une partie des syndicats et adhérents de la C.N.T.-f., dite aussi C.N.T.-Vignoles, s'est faite au nom du refus de la majorité des cégétistes-f, et conformément à nos statuts, d'accepter la présence de permanents syndicaux, donc salariés pour leur travail syndical. Faisant un autre choix, des camarades ont quitté la C.N.T.-f. pour fonder la C.N.T.-S.O. Par ailleurs, l'exclusion de la C.N.T.-f. de l'A.I.T. s'est faite en raison du refus de l'A.I.T. de valider la participation de cégétistes aux élections professionnelles. On voit donc que les ruptures se focalisent sur les outils que des syndicats, fédérations ou confédérations acceptent d'utiliser, ou pas, dans leur rapport au monde du travail.

C.N.T.-S.O.: nous ne souhaitons pas nous lancer dans des considérations comparatives et ressasser les divisions entre les structures «*C.N.T.*» en France, comme nous le précisons dans nos réponses, nous menons notre combat au quotidien sans sectarisme et en ouverture à l'unité d'action avec toutes structures de classe au sens large, partageant nos combats communs.

Comment expliquer cet accord «d'unité d'action» passé le 10 avril dernier entre les trois organisations espagnoles: la C.N.T., la C.G.T. et Solidaridad Obrera?

C.N.T.-A.I.T.: ce qui se passe n'est que le énième épisode d'une histoire qui est aussi vieille que le mouvement anarchiste espagnol lui-même. L'Espagne a toujours été un cas à part dans le mouvement ouvrier, la seule région du monde où l'anarchisme était prédominant et non le marxisme. De tout temps, les marxistes ont cherché à éradiquer «*le plus vieux foyer libertaire d'Europe*» (comme le dénonçait déjà, en 1910, Anselmo Lorenzo dans un article inédit de la *Vie Ouvrière* que nous venons de re-publier). Mais l'État aussi a toujours cherché à liquider ces irréductibles qui refusaient tout compromis (alors que les marxistes se sont toujours montrés beaucoup plus raisonnables).

Après la mort de Franco, la bourgeoisie lança la «*transition à la démocratie*»: comment tout changer pour que rien ne change. L'Espagne pouvait intégrer le camp des «*nations démocratiques libérales*» mais surtout le pouvoir et la richesse devaient rester entre les mains de la bourgeoisie. Mais le cirque de la réconciliation nationale, signé lors du *Pacte de la Montcloa*, qui vit le P.S. et le *Parti communiste* reconnaître la monarchie en échange de leur institutionnalisation, était troublé par une C.N.T. renaissance et turbulente, qui rejetait le *Pacte* du compromis historique de la gauche avec la monarchie constitutionnelle. La C.N.T. refusa la main tendue de l'institutionnalisation en refusant de participer aux élections syndicales. Par tout un tas de manœuvres plus ou moins subtiles, la bourgeoisie réussit à diviser la C.N.T. (l'affaire Scala, l'infiltration du faussaire Enric Marcos à la tête de la C.N.T...). Une fois introduits dans la C.N.T., certains faussaires

et politiciens, dont le fameux Enric Marcos, ont appelé à être raisonnables et à accepter de jouer le jeu institutionnel. Tels de vulgaires indicateurs de police, ces derniers sollicitèrent même une rencontre avec le consul des U.S.A. à Barcelone pour lui déballer leur sac, comme en témoigne le *Câble diplomatique* du 23 mai 1978 révélé par *Wikileaks* quelques 30 ans après. Ces faussaires délateurs sont à l'origine de la C.G.T. espagnole actuelle, dont *Solidaridad Obrera* est une scission (notamment après que la C.G.T. ait accepté de syndiquer des flics, même si, depuis, la C.G.T. a fait marche arrière).

Malgré ces divisions qui visaient ni plus ni moins à éradiquer encore une fois le plus ancien foyer anarchiste d'Europe, il restait des irréductibles qui résistaient au chant des sirènes de l'intégration. Mais, depuis une dizaine d'années, une nouvelle vague d'attaque contre les principes anarchistes de la C.N.T. se sont faits jour, au sein même de la vénérable maison. Au nom d'une soi-disant efficacité et d'un pragmatisme qui reste à démontrer, tout ce qui fait l'âme et le cœur de l'anarcho-syndicalisme est promptement vidé de toute substance. L'action directe des travailleurs est remplacée par la médiation des avocats devant les tribunaux. Pour une fraction, qui désormais s'appelle C.N.T. - affiliée à la C.I.T. (du nom de son regroupement international, la *Confédération Internationale du Travail*) et qui a pris en main les outils de l'organisation, la C.N.T. devient un «*syndicat révolutionnaire*», voire un «*syndicat alternatif*» ou «*combatif*». Dans les documents de présentation de la C.N.T., la finalité politique de la C.N.T. - le *communisme libertaire* (pour paraphraser le titre d'un livre d'Isaac Puente) n'est plus évoquée. Ou alors simplement sur le mode de la nostalgie, d'un accessoire rangé au rayon poussiéreux des reliques d'un passé lointain et révolu.

C.N.T.-S.O.: Sur la situation dans l'État Espagnol, nous saluons la démarche d'unité d'action des camarades espagnols qui prend tout son sens dans le contexte de régression globale pour la classe ouvrière, là-bas comme chez nous: recul des droits sociaux acquis par les combats du 20^{ème} siècle, politiques libérales et austéritaires, montée en puissance de l'extrême droite qui se rapproche du pouvoir, difficultés sociales et économiques notamment avec l'inflation, menaces de guerre et du militarisme, répression anti-syndicale (avec le cas emblématique des «*6 de la Suiza*», syndicalistes de la C.N.T.-Xijon, menacés d'emprisonnement), urgence environnementale... Nous suivrons l'évolution de leurs campagnes communes. Dans un cadre internationaliste, nous relayons la campagne de solidarité avec les camarades de Xijon.

C.N.T.-f.: à ce sujet, nous attirons l'attention des lectrices et lecteurs du *Monde libertaire* sur un très bon article paru dans l'édition *Été 2023* de notre mensuel le *Combat syndicaliste*. Bon, nous nous réjouissons de cette unité de lutte en Espagne. C'est tout simplement historique. Comme on l'a écrit dans notre article: «*Des camarades qui s'étaient séparés pour des débats stratégiques ou des querelles internes s'organisent à nouveau ensemble pour contrer l'influence des syndicats réformistes de l'État espagnol que sont l'U.G.T. et les CC.OO. (...). Le contexte est aussi tendu actuellement en Espagne avec des attaques fortes contre le droit syndical et le droit de grève et une montée des partis d'extrême droite comme Vox*».

La situation espagnole se déroule dans un contexte juridique, entre 2 C.N.T., celle qui a passé cet accord et la «C.N.T. historique»... Elle se prolonge avec la création d'une organisation internationale concurrente de l'A.I.T., la C.I.T.? Que pensez-vous de tout cela?

C.N.T.-S.O.: au niveau international, sans en faire partie (la C.N.T.-S.O. est engagée dans le R.S.I.S.L. - *réseau syndical international de solidarité et de lutte* - cadre unitaire rassemblant des syndicats de lutte de classe et de base à travers le monde), nous suivons avec intérêt le travail des structures syndicales composant l'I.C.L.-C.I.T qui semblent beaucoup plus ancrées dans les luttes de classe de notre époque (comme par exemple en Pologne avec I.P. implantée à Amazon ou le travail des F.A.U. en Allemagne sur la question des livreurs uberisés ces dernières années...).

Nous sommes favorables à ce type de démarche en France, pas forcément dans un cadre restreint «*rouge & noir*» d'ailleurs. De manière générale, nous pratiquons l'unité d'action dans les luttes, avec toutes les organisations de classe, sans sectarisme (sur les lieux de travail comme dans un cadre plus large). Lors de la lutte sur les retraites, nous avons notamment animé, dans certaines villes, des cortèges communs avec des syndicats locaux de la C.N.T.-f. (dite «*Vignoles*») mais aussi d'autres organisations comme le S.T.J.V. (*Syndicats des travailleurs du jeu vidéo*) et participé à divers cadres unitaires (intersyndicales, assemblées de lutte...). Dans cet état d'esprit, plusieurs de nos structures locales et professionnelles lancent un premier «*festival des derniers de cordées*» (à Taxat-Senat, dans l'Allier, le week-end du 23 septembre) en collaboration avec de multiples structures de base (cordistes en colère, inspecteurs du travail de la C.N.T.-f., collectifs de travail du spectacle ou bergers, collectif de familles «*Stop à la mort au travail*»...). Dans ce moment critique pour notre classe, ce type de démarches unitaires nous semble bien plus primordial que des éventuels désaccords organisationnels pour construire des luttes et un rapport de force à hauteur des enjeux qui nous menacent.

C.N.T.-A.I.T.: Guy Debord, dans *La société du spectacle* l'a très bien décrit. «*Dans le monde réellement renversé, le vrai est un moment du faux*». Aujourd'hui, en Espagne comme dans de nombreux pays, l'anarcho-syndicalisme est devenu un spectacle «*syndical révolutionnaire*», les drapeaux rouge-et-noir sont devenus des images dont on a perdu le sens mais qui mettent de jolies couleurs sur les photos et les selfies posés sur les réseaux sociaux. Le sigle C.N.T. est devenu une marque déposée par la C.I.T. qui entend bien la monétiser. Ainsi, cette fraction qui a fait main basse sur la C.N.T. a-t-elle attaqué devant un tribunal de l'État les irréductibles de la C.N.T.-A.I.T. pour usurpation de sigle, atteinte au droit de propriété intellectuelle; et elle réclame des indemnités au nom du droit à l'image!!! Cette C.N.T. «*C.I.T.*» réclame à la C.N.T.-A.I.T. 900.000 € de dédommagements!!! Un quasi million! Au passage, cette méthode nous rappelle les manœuvres du *Parti des Travailleurs* en France même si nous ne savons pas s'il y a un lien.

C.N.T.-f.: pour beaucoup, la C.I.T. est perçue comme la refondation de l'A.I.T. suite à son éclatement en 2016. Il ne s'agit plus d'une «*association*» mais désormais d'une «*confédération*» internationale. Le Secrétariat international de notre confédération était présent à Parme, en 2018, en tant qu'orga «*observatrice*» lors de cette refondation. Nous avons même traduit les statuts de la C.I.T. en français. La question de notre demande d'adhésion à la C.I.T. est actuellement à l'étude.

La C.N.T. se revendique-t-elle de l'anarchisme? Sinon, à quoi se réfère-t-elle: à l'anarcho-syndicalisme, au syndicalisme révolutionnaire...?

C.N.T.-S.O.: La C.N.T.-S.O. est toujours dans l'optique fondatrice du syndicalisme, celui de la double besogne: un travail inlassable au quotidien pour la défense des conditions d'existence et les droits des travailleurs avec la perspective révolutionnaire de l'émancipation de notre classe de la barbarie capitaliste impliquant remplacement de l'État et du salariat par une gestion directe des producteurs et de l'ensemble de la société. On peut le nommer syndicalisme révolutionnaire, anarcho-syndicalisme pour d'autres... syndicat de lutte de classe, de base, autogestionnaire... sont autant d'étiquettes qui nous correspondent bien! Ce projet d'émancipation globale nécessitera bien sûr, là encore, toute la force et l'unité des organisations de classe et du mouvement social, nous gardons donc toujours un état d'esprit d'ouverture et de combativité.

C.N.T.-f.: La C.N.T.-f. n'est pas un syndicat anarchiste et ses statuts n'en font pas une structure qui peut se revendiquer de l'anarchisme. En effet, nous considérons que l'anarchisme définit les rapports socio-économiques spécifiques d'une société qui n'existe pas en l'état actuel des choses. Cela ne peut être donc qu'un objectif. Néanmoins, nous parlons plutôt de l'avènement d'une société sans classes dans laquelle les travailleurs ses groupés en syndicats autogèrent la production, sans jamais préjuger de ce que devrait être l'organisation politique au sens étroit du terme. En conséquence, nous nous définissons donc comme des anarcho-syndicalistes ou des syndicalistes révolutionnaires. Beaucoup d'entre nous considèrent que les termes sont assez équivalents, tandis que certains laissent entendre que l'anarcho-syndicalisme à une approche plus libertaire et moins dogmatique de son action que le syndicalisme révolutionnaire. Historiquement, ce dernier est surtout l'expression, en France, et au sein de la C.G.T. d'avant les années 20, du mouvement international de l'anarcho-syndicalisme. Bien sûr, l'organisation interne de notre confédération et de nos syndicats, reposant sur le mandat parfois impératif, parfois ouvert, toujours contrôlé par les mandataires, mettant en avant l'autogestion, et affirmant la souveraineté du syndicat par rapport aux autres instances confédérales, est proche des théories organisationnelles de l'anarchisme. Même si nous n'hésitons pas, quand cela est nécessaire, à nous appuyer sur le droit bourgeois pour aider les travailleurs qui en ont besoin, nous mettons toujours en avant les solidarités directes entre militants et vers qui en a besoin, tout en promouvant les méthodes autogestionnaires. On n'est pas dames patronnesses, hein! Cela constitue une véritable propagande par le fait de notre manière de lutter contre l'État, le capitalisme, le patriarcat et toute forme d'oppression.

C.N.T.-A.I.T.: Pour la C.N.T.-A.I.T., la réponse à cette question est simple et claire: Oui, la C.N.T.-A.I.T. est une organisation anarchiste, c'est à dire dont la finalité est l'Anarchie (que vous l'appeliez communisme libertaire, anarchisme, anarcho-syndicalisme). Cela a donc des conséquences logiques sur notre pratique: la C.N.T.-A.I.T. ne participe pas aux mascarades électorales (que ce soit aux élections professionnelles ou aux élections politiques), et elle ne fait aucune alliance avec les partis politiques quels qu'ils soient, qu'elle rejette tous, et même qu'elle combat.

Comme dit précédemment, nous assumons pleinement d'avoir une finalité anarchiste et donc d'essayer d'être cohérents dans chacun de nos actes militants avec cette finalité. Cela ne veut pas dire qu'il faille nécessairement être anarchiste pour être militant de la C.N.T.-A.I.T. Mais, en tout cas, il nous semble important de bien informer ceux qui nous rejoignent, de façon à ce qu'ils le fassent en connaissance de cause (y compris en cas de répression, que ce soit de la part du patron, de l'État ou des syndicats institutionnels...). Ceci étant dit, pour nous, le syndicat est une école de formation militante donc, quand tu rentres dans une

organisation anarcho-syndicaliste, tu n'es pas forcément anarchiste mais, au bout d'un certain temps, il nous semble naturel que tu te sentes en phase avec les valeurs libertaires. L'anarcho-syndicalisme doit être une pépinière à anarchistes, pas à réformistes ni à résignés.

L'AIT célèbre ses 100 ans cette année. Elle en a vu d'autre et elle est toujours là, n'en déplaie aux grincheux et aux cyniques prétentieux. Elle tend la main et est ouverte au dialogue avec toutes celles et ceux qui se reconnaissent dans les principes, tactiques et finalités de l'anarcho-syndicalisme.

Propos recueillis par Franck PLAZANET,
Groupe Henri Laborit.

On peut consulter les sites internet:

- | | | |
|------------------|---|--|
| - C.N.T.-A.I.T.: | http://cnt-ait.info/ | contact@cnt-ait.info |
| | https://cntaittoulouse.lautre.net/ | |
| | Journal : Anarchosyndicalisme! | |
| - C.N.T.-f.: | http://www.cnt-f.org/presentation.html | |
| | Journal : Le combat syndicaliste (combat-syndicaliste@cnt-f.org) | |
| - C.N.T.-S.O.: | https://cnt-so.org/category/cnt-so/orientations-presentation/ | |

APPENDICE DE DERNIÈRE MINUTE:

ESPAGNE: la C.N.T.-A.I.T. obligée de changer de nom par contrainte judiciaire suite à un procès de la C.N.T.-C.I.T., la lutte continue!

Nous relayons le communiqué de notre section sœur en Espagne, connue jusque là sous le sigle C.N.T.-A.I.T. Espagne mais qui a été contrainte de changer de nom, suite à sa condamnation par un juge espagnol d'une juridiction héritée du franquisme, pour «usurpation de marque commerciale». Un procès avait été intenté à la C.N.T.-A.I.T. par la C.N.T.-C.I.T., laquelle avait déposé le nom C.N.T. comme une marque commerciale et s'en arroe le droit exclusif d'usage.

Mais si la C.I.T. a pu contraindre la C.N.T.-A.I.T. à abandonner son nom, avec la complicité de l'État et de ses instruments de répression judiciaires et policiers, les compagnons anarcho-syndicalistes en Espagne n'abandonnent pas la lutte pour autant. Au contraire, cela les galvanise encore plus! Ils ont choisi collectivement comme nouveau nom «*Confederacion anarchosindicalista – A.I.T.*».

La section en France de l'A.I.T., la C.N.T.-A.I.T., entend plus que jamais porter haut les couleurs de l'anarcho-syndicalisme et le nom chargé d'histoire de la C.N.T.-A.I.T., et assure sa section sœur en Espagne de sa solidarité indéfectible, comme elle l'a toujours fait depuis les 100 ans d'existence d'une section de l'A.I.T. en France.

Vive la C.N.T.-A.I.T.! Vive l'A.I.T.! Vive l'Anarcho-syndicalisme!

Plus que jamais, la lutte continue!

P.S.: A noter que la section sœur de la C.N.T.-C.I.T. en France, connue sous le nom de C.N.T.-F. ou C.N.T.-Vignoles, n'a à ce jour pas condamnée les pratiques dégueulasses de sa section sœur espagnole...

CNT-AIT - 15 juillet 2026.

Après avoir épuisé tous ses recours légaux afin de faire annuler l'arrêt de la Cour nationale qui faisait suite à la plaintes de la C.N.T.-C.I.T., la C.N.T.-A.I.T. espagnole se voit dans l'obligation de renoncer à sa dénomination et à ses sigles historiques. Le nouveau nom de notre organisation est Confédération anarcho-syndicaliste (C.A.-A.I.T.).

Les sentiments de rage et de tristesse ne nous empêchent pas d'affronter ce moment critique avec la certitude de savoir ce que nous sommes, quelle est notre histoire et la manière dont nous continuerons à nous organiser contre toute forme d'exploitation, d'inégalité et d'autoritarisme.

Nous savons ce que les sigles C.N.T.-A.I.T. signifient pour l'anarchisme et pour l'histoire des luttes ouvrières à l'échelle mondiale. Nous nous voyons contraints en raison des plaintes de la C.N.T.-C.I.T., et nous changeons de nom pour ne pas être détruits et afin de continuer à mener nos luttes.

Cependant, nous ne permettrons pas que notre histoire soit récupérée par une organisation syndicale qui est aux antipodes des principes d'horizontalité et de fédéralisme; où sa direction décide de tout sans en informer les assemblées, où il n'y a pas la moindre transparence, y compris dans les finances (ce qui a mené à ce que de nombreux détournements aient été dissimulés et tolérés depuis des années), qui fait de la spéculation immobilière avec les locaux patrimoniaux historiques, qui demande devant les tribunaux des expulsions policières des locaux syndicaux de notre organisation pour les vendre et en tirer profit, et qui utilise les appareils répressifs de l'État contre des compagnons et des organisations anarchistes, tout en ne tolérant aucune dissension ni critique interne.

Notre lutte et notre organisation sont bien plus qu'un nom ou des sigles. Notre objectif ultime reste l'émancipation de l'humanité. La répression et les impostures ne peuvent arrêter le torrent de la lutte pour la libération. La Confédération anarcosyndicaliste – A.I.T. continuera d'adopter des valeurs, des pratiques et une structure anarcho-syndicalistes.

Tous les syndicats qui composaient la C.N.T.-A.I.T. restent fédérés au niveau national et international au sein de l'A.I.T. Comme jusqu'à maintenant, nous continuerons à pratiquer l'action directe selon des principes anti-autoritaires, sans subventions ni permanents, contre les exploiters et les structures qui les maintiennent dans le privilège.
